



Les ateliers de l'INTEFP

36^e session nationale

**≡ Digitalisation, plateformes, données :
l'emploi et le travail en devenir
de nouveaux défis pour le dialogue social ?**

LE 17 OCTOBRE 2019



LA SESSION NATIONALE DE L'INTEFP
EST COFINANCÉE PAR LE FONDS SOCIAL
EUROPÉEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME
OPÉRATIONNEL NATIONAL «EMPLOI
ET INCLUSION» 2014-2020





8 H 30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS



9 H 30

OUVERTURE DES TRAVAUX

- Directeur de l'INTEFP
- Jean-Claude Labranche, Président de l'Association des Auditeurs de l'INTEFP



10 H 00

CONTROVERSE 1 / LE NUMÉRIQUE ET LE TRAVAIL : CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

L'ampleur et la rapidité des changements induits par le numérique dans le travail, que ce soit en termes de relation, d'intermédiation, d'hybridation.... sont indéniables. Ces transformations bousculent les fonctions de conception, d'exercice de gestion et d'organisation du travail. L'une des dimensions les plus inédites de la transition numérique réside dans ces nouveaux modèles d'affaires qui se développent autour de l'économie des plateformes, des marchés à plusieurs versants, des formes nouvelles d'activités économiques dites « collaboratives ». Ces pratiques émergentes ont en commun de questionner le rôle, la place et les frontières de l'entreprise comme modèle organisationnel notamment dans les relations contractuelles de travail. Ces pratiques autorisent une reconfiguration inédite des chaînes de valeur, y compris dans des secteurs très traditionnels. Elles peuvent conduire à des formes de marchandisation du travail, avec une mise en invisibilité du travailleur, une disparition de celui-ci derrière la tâche. Mais le numérique ouvre aussi un monde des possibles. Il permet la valorisation du faire, l'autonomie des opérateurs, la pratique de l'horizontalité, l'expérimentation de nouvelles modalités de travail en commun, une émancipation des formes d'organisation des modèles productifs. Quelles en sont les conséquences et les enjeux ?

- Stijn Broecke, Economiste, OCDE
- Jean-Baptiste Lemée, Co-fondateur de Malt, développeur freelance chez Startin'blox, membre du réseau HappyDev
- Jolan Rabi, Représentant du syndicat SCP-VTC en Rhône-Alpes
- Alain Rallet, Economiste, professeur émérite à l'Université Paris-Sud, membre du Comité scientifique de la 36ème session nationale



11 H 30

CONTROVERSE 2 / FAUT-IL BRÛLER LE CONTRAT DE TRAVAIL : LIBERTÉ VERSUS PROTECTION ?

Le travailleur des plateformes est-il un salarié, un indépendant ou faut-il lui dédier un tiers statut ? L'autonomie à laquelle aspirent ces nouveaux travailleurs, figures de la mondialisation, est-elle compatible avec le salariat ? Un nouveau modèle est en construction dans lequel le juge (requalification ou non en contrat de travail) s'affronte avec le législateur (voie du dialogue social et responsabilité de l'entreprise). L'enjeu est bien d'accorder des protections qu'il faudra aussi financer. Dans ce cadre, il n'est pas impossible que la réponse ne soit pas seulement franco-française mais relève au moins du niveau européen.

Table ronde :

- Jean-François De Decker, Auditeur de la 36ème session nationale
- Maryse Huet, Administratrice de l'association des auditeurs de l'INTEFP, membre du Comité scientifique de la 36ème session nationale
- Martine Humblet, Juriste, Spécialiste des conditions de travail, Bureau International du Travail, Genève
- Yves Struillou, Directeur Général du Travail



13 H 00

DÉJEUNER SUR PLACE

**14 H 00**

CONTROVERSE 3 / DIALOGUE SOCIAL ET PLATEFORMES : RÉAPPRENDRE À DIALOGUER OU DIALOGUER AUTREMENT ?

Dans tous les pays concernés, l'organisation du travail des plateformes et notamment celles du secteur de la mobilité (VTC, livraisons de repas,...), fait coexister des travailleurs sous différents statuts. Pour les travailleurs « indépendants », la défense de leurs intérêts passe par une négociation dont les modalités se cherchent. Quelles structures sont légitimes pour les représenter (syndicats, associations,...)? Comment apprécier la représentativité de ces porte-paroles ? Comment faire émerger des sujets de revendications spécifiques à la situation de ces travailleurs. Quelles peuvent être les modalités de ce dialogue ? En d'autres termes, faut-il appliquer les méthodes de négociation élaborées au cours de l'ère industrielle ou faut-il en inventer de nouvelles ?

— Patricia Traversaz, Guillaume Mesmin et Dominique Vandroz, Auditeurs de la 36ème session nationale

— Odile Chagny, IRES, Co-animatrice du réseau Sharers & Workers, membre du Comité scientifique de la 36ème session nationale

— Christophe Degryse, Responsable de l'Unité prospective de l'Institut syndical européen (ETUI)

— Marylise Léon, Secrétaire générale adjointe de la CFDT, en charge des questions liées au numérique

— Lorenzo Marredda, Service d'étude, CSC Transcom (Belgique)

— Jean-Daniel Zamor, Président du Collectif des livreurs autonomes de Paris (CLAP)

**15 H 15**

CONTROVERSE 4 / LES PRATIQUES ACTUELLES DU DIALOGUE SOCIAL PERMETTENT-ELLES DE TRAITER LES TRANSFORMATIONS NUMÉRIQUES DU TRAVAIL ?

Existe-t-il un déterminisme technologique lié à la révolution numérique qui imposerait d'inéluctables transformations de nos processus productifs et modèles organisationnels ? Ceux-ci peuvent-ils encore être régulés par les acteurs concernés et faire l'objet de nouveaux compromis sociaux ? Les conséquences en termes d'emploi et de conditions de travail sont-elles imprévisibles et irréversibles ou bien peuvent-elles être anticipées et régulées par les parties prenantes ? Ces mutations doivent-elles amener les acteurs sociaux à renouveler leurs pratiques pour faire face aux nouvelles formes de contrôle et de subordination ? A travers trois exemples notamment observés aux États-Unis, nous verrons comment notre dialogue social peut constituer une ressource afin d'anticiper et d'accompagner au mieux les transformations numériques du travail.

Table ronde :

— Pierric Marissal, Nadia Rahou et Marie Sieng, Auditeurs de la 36ème session nationale

— Thibault Daudigeos, Professeur et titulaire de la chaire Territoires en transition à l'EM Grenoble, membre du Comité scientifique de la 36ème session nationale

— Denis Boissard, Directeur des projets à l'IUMM (Union des Industries et des Métiers de l'Industrie)

— Marie-José Kotlicki, Secrétaire générale de l'UGICT-CGT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT)

**16 H 30**

CLÔTURE DES TRAVAUX

— Muriel Pénicaud, ministre du Travail ou son représentant (en attente de confirmation)

L'animation des travaux de la journée est assurée par Nicolas Lagrange, AEF info, rédacteur en chef adjoint au pôle Social-RH



CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Clôture des préinscriptions
le 16 septembre 2019

via le lien :

<https://cvip.sphinxonline.net/v4/management/datas2.aspx>

- Préinscription que vous devrez confirmer avant le 23 septembre 2019
- Le nombre de places est limité
- L'INTEFP vous confirmera votre inscription définitive par courrier électronique

L'accès des participants ne peut se faire que sur présentation d'une pièce d'identité.

PARTICIPATION AUX FRAIS

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des auditeurs, des membres du Conseil Scientifique et des intervenants de la 36^e Session Nationale sont pris en charge par l'INTEFP sur la base SNCF 2nd classe.

Les frais de transport et de restauration le 17 octobre 2019 des agents du ministère du travail sont pris en charge par l'INTEFP sur la même base.



EN MÉTRO

— Ligne 6 station « Glacière » ou « Corvisart »
+  4 minutes à pied

— Ligne 5, 6 et 7 station « Place d'Italie »
+  11 minutes à pied

EN BUS

— Ligne 21 : arrêt « Glacière »
+  4 minutes à pied

SE RENDRE À AUDITORIUM LE MONDE

ADRESSE :

80 Boulevard Auguste - Blanqui
75013 PARIS

Parking Saint Jacques
2 Boulevard Saint Jacques
75014 PARIS